

DPAA.BAO.AM.28/6/83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

// SECRET N° 83/1019 du 9/12/83
MEN.DGAS.DPAA.SP.P3 de Lycée
portant promotion des Professeurs Certifiés des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP- du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/1018/MEN.DGAS.DPAA.SP.P3 du 9/12/83 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983 des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo.

D.F.P.

D.G.E.

D.C.F.

DECRETE :

...../.....

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 les Professeurs Certifiés de Lycée Technique des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et NSIC néant :

AU 4° ECHELON :

- NGANONGO Albert P/C du 1.10.83 en Sce à B/ville

AU 5° ECHELON :

- BISSOMBOLO Simon P/C du 1.10.83 en Sce à B/ville

AU 7° ECHELON :

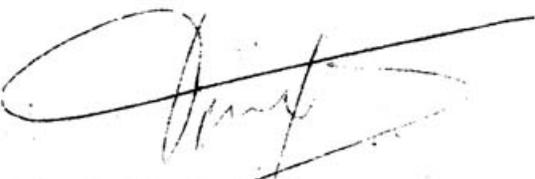
- BANZOULOU Brigy Bernard P/C du 1.10.83 en Sce à B/ville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

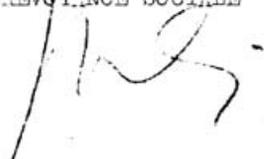
Brazzaville, le 9 Décembre 1983

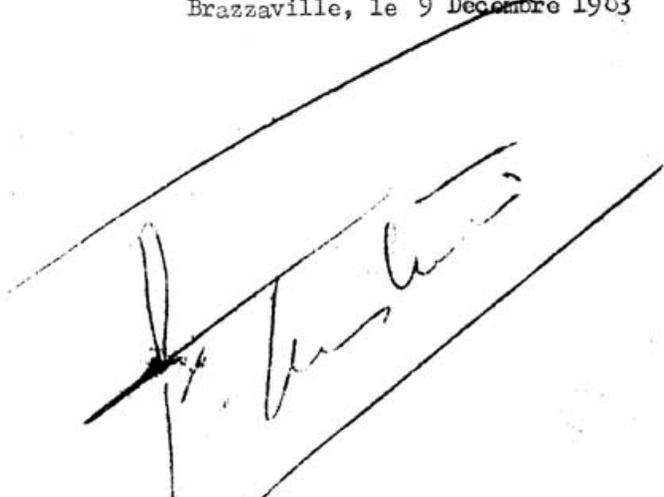
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE


Antoine NDIINGA OBA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE


Bernard COLBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOLA.-

LE MINISTRE DES FINANCES


Itihi Ossetoumba LEKOUND'OU.-

APPLICTIONS :

LEN.....	2	JORPC.....	2
DGAS.....	2	B/COURRIER.....	10
DPAA.....	6	CP/LEN.....	1
DFP.....	6	DRE.....	4
DGB.....	2	INTERESSES.....	3
DCF.....	2	DOSSIERS/DPAA.....	6
TRESOR.....	2	FETRASSEIC.....	1
B/SOLDE.....	5		

